

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 17/01/2015

L' an 2015 et le 17 Janvier à 15 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : OLLIER Françoise à Mme BERNIER Corinne, VEILLEROT Michèle à M. DEBOFFE Christian, VRAY Stéphanie à Mme CHARLOT Céline, M. THOMAS Christian à M. CAILLOT Daniel

Excusé(s) : Mme RAGOUGNEAU Maude, M. COULON Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. GAUCHER Noël

Date de la convocation : 08/01/2015

1 : Demande d'emprunt

Afin d'effectuer des travaux dans la maison "Lanoizelée", le Conseil Municipal décide de contracter un prêt. La Banque Populaire propose un prêt d'un montant de 30 000€ pour une durée de 20 ans, au taux de 2,58% (remboursement trimestriel)

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

Cette décision annule et remplace la délibération 2014/071 prise en date du 16 décembre 2014.

2 : Vente de parcelles aux Jolés

Le Conseil Municipal accepte de vendre les parcelles A1807 et A1808 sises aux Jolés, à Monsieur BEGUIN au tarif de 2€ le mètre carré.

Tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

3 : Vente Terrain Bourg

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle A1787 à Monsieur PONSOT Eric pour un montant de 6000€.

Tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

4 : Retour de bien dans le patrimoine communal

La Municipalité de Champvert,

Considérant qu'à l'occasion du transfert de compétences, la Commune de Champvert a mis à disposition un bien cadastré section AA Parcelle n°22 à la Communauté de Communes "Entre Loire et Forêt",

Considérant que la Commune de Champvert procède à la vente de ce bien à caractère industriel et artisanal, il est nécessaire pour réaliser cette opération de mettre fin à la dite mise à disposition,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide de mettre fin à la mise à disposition du bien immobilier à la Communauté de Communes "Entre Loire et Forêt", et demande à la Communauté de Communes "Entre Loire et Forêt" le retour en pleine propriété du dit bien.

5 : Convention Assainissement avec le Conseil Général

Signature de la convention liant la Commune et le Conseil Général de la Nièvre dans le cadre d'une aide et

d'un suivi technique du bon fonctionnement des stations d'épuration.
Le Coût de cette prestation s'élève à 210,45€ pour l'année 2015.

6 : Convention avec la CAF de la Nièvre

Signature de la convention avec la CAF de la Nièvre concernant le versement de l'aide spécifique des rythmes éducatifs (ASRE).

Cette convention est conclue du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2017.

7 : Contribution communale au SDIS

Cette contribution annuelle s'élève à 20 404,22€ en 2015 et sera réglée en quatre versements.

Informations diverses

* Monsieur Caillot informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du CFA "La Noue" situé à Longvic (21). Aucune suite favorable n'est donnée.

* Nous avons reçu du SIEEEN les devis de travaux d'enfouissement des réseaux (électrique, télécom, éclairage public).

Les travaux se situent à Marcy le long de la véloroute.

Le coût global supporté par la Commune est de 86 304€ HT soit 94 464€ TTC. Il n'est pas envisagé de réaliser dans l'immédiat ces travaux.

* Jérôme Pétillet informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des préliminaires aux travaux dans la maison située 7 Rue des Fossés, à savoir :

Le réaménagement intérieur, l'option choisie est de réhabiliter uniquement le rez de chaussée en modifiant la distribution des pièces.

* Information de Christian Deboffe, la Communauté de Communes "Entre Loire et Forêt" a retenu l'entreprise qui fera les travaux de remise en état de la route de Riégeo (du Port à Bussière). Le chantier devrait être terminé en juin 2015. Le coût de cette opération est d'un peu plus de 100 000€ entièrement financé par la Communauté de Communes "Entre Loire et Forêt".

Le Maire
M. CAILLOT Daniel